

### DÉFINITIONS

**Retombées de poussières** : Elles correspondent aux poussières qui retombent au sol et impactent la population et l'environnement (faune, flore, milieu aquatique etc.).

Le suivi de l'empoussièrément est réalisé par prélèvement sur jauge OWEN. Ces jauges permettent de collecter les poussières sédimentables contenues dans l'air et dans l'eau de pluie.



**Particules fines** : elles correspondent aux particules qui restent en suspension dans l'air, elles sont de petit diamètre et peuvent avoir un impact sur la santé et notamment sur les voies respiratoires. Elles proviennent :

- de la combustion à des fins énergétiques de différents matériaux (*bois, charbon, pétrole*),
- du transport routier (*échappement, pneumatiques...*),
- et d'activités industrielles très diverses (*sidérurgie, incinération, chauffage, chaufferie*).

Le suivi de la qualité de l'air via la mesure des particules fines fait l'objet d'un autre bulletin dénommé "[Particules fines](#)" dans la partie qualité de l'air de l'Observatoire de l'Environnement de TELT.

### VALEURS DE REFERENCE

En lien avec le classement ICPE des différentes plateformes de chantier, un suivi en continu des retombées de poussières est réalisé par prélèvement sur jauge OWEN pendant une durée d'un mois.

La quantité de poussières collectée est analysée dans le respect de la norme AFNOR NF X 43-014, et comparé aux valeurs suivantes.

- **200 mg/m<sup>2</sup>.jour\*** : Contribution maximale (*valeur nette après déduction de la valeur du témoin*) autorisée en limite de site et en moyenne annuelle, d'un dépôt de matériaux inertes soumis à la réglementation ICPE (rubrique 2760).
  - Parmi nos sites de chantier, ce seuil est applicable aux plateformes de Plan d'Arc, les Tierces et les Resses.
- **500 mg/m<sup>2</sup>.jour\*** : Valeur prise en référence pour tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier (en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières). Cette valeur est le seuil applicable réglementairement aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE.
  - Plateformes TELT non concernées par cette réglementation mais respect de ce seuil imposé via ses marchés de travaux à toutes les autres plateformes.

\*Les concentrations présentées dans le bulletin sont les concentrations moyennes pour le mois ou le trimestre en cours. Dès lors, la comparaison aux valeurs limites annuelles est donnée à titre indicatif seulement

## MÉTHODOLOGIE ÉVALUATION DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

<b>Satisfaisant</b>	Plus de 75 % des concentrations mesurées < 500 mg/m <sup>2</sup> .jour en valeur brute ou < 200 mg/m <sup>2</sup> .jour en contribution.
<b>Acceptable</b>	Entre 50 et 75% des concentrations mesurées < 500 mg/m <sup>2</sup> .jour en valeur brute ou < 200 mg/m <sup>2</sup> .jour en contribution.
<b>Important</b>	Entre 25 % et 50 % des concentrations mesurées < 500 mg/m <sup>2</sup> .jour en valeur brute ou < 200 mg/m <sup>2</sup> .jour en contribution.
<b>Critique</b>	Moins de 25 % des concentrations mesurées < 500 mg/m <sup>2</sup> .jour en valeur brute ou < 200 mg/m <sup>2</sup> .jour en contribution.

## ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats issus des jauges sont analysés mensuellement et permettent d'évaluer l'empoussièrement de manière relative entre les différents points de mesures, et de s'assurer que les moyens engagés pour la réduction des émissions de poussières restent suffisants.

## ANALYSE DES SIGNALEMENTS

Tous les signalements transmis par les riverains font l'objet d'un enregistrement systématique par TELT et d'un traitement jusqu'à la mise en œuvre de solutions adaptées visant à réduire l'empoussièrement signalé.